



«INVESTISSEMENTS D'AVENIR»

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES INVESTISSEMENT D'AVENIR À L'ADEME

1 - LES PROGRAMMES GÉRÉS PAR L'ADEME

L'ADEME s'est vu confier par l'Etat la gestion des crédits d'Investissements d'Avenir concernant des actions dans les 4 programmes suivants :

- **Programme « véhicules du futur » pour un montant de 1 milliard d'euros**
 - 750 millions d'euros permettront de soutenir des projets en faveur du développement de véhicules faiblement émetteurs de CO₂ : développement de moteurs thermiques optimisés, développement de la chaîne de traction électrique, allègement des masses, R&D dans le domaine de la recharge notamment
 - 150 millions d'euros sur les véhicules ferroviaires
 - 100 millions d'euros sur les véhicules maritimes.

- **Programme « démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte » pour 1,35 milliard d'euros**

Ces fonds sont alloués au développement de technologies et d'organisations innovantes dans le domaine des énergies dites « décarbonées » et serviront à soutenir des projets innovants de démonstrateurs de recherche, des expérimentations de grande ampleur et des plateformes technologiques sur les énergies renouvelables et décarbonées : énergie solaire, énergies marines, géothermie, captage, stockage et valorisation du CO₂, chimie verte, etc.

- **L'action « économie circulaire » du programme « démonstrateur et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonés »:** tri et valorisation des déchets, dépollution et éco-conception de produits industriels, ... pour 250 millions d'euros
- **Le volet « réseaux électriques intelligents » du programme « Développement de l'économie numérique » pour un montant de 250 millions d'euros.**

Les principaux objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre de ces actions à l'ADEME sont les suivants :

- promouvoir les technologies et organisations innovantes dans le domaine des réseaux intelligents pour la distribution et la consommation électriques et l'intégration des énergies renouvelables,
- promouvoir le développement des technologies et organisations innovantes et durables en matière de déplacements terrestres et maritimes conduisant à des gains significatifs de consommation, à une diminution des rejets de gaz à effet de serre comme à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté,
- développer les applications de pointe de l'économie circulaire (collecte, tri et valorisation des déchets, dépollution, éco-conception des produits et services) afin, d'une part, de permettre de développer une offre industrielle dans le domaine de l'économie circulaire, et d'autre part, de conforter la compétitivité de l'industrie nationale ou en lui offrant des technologies lui permettant de réduire sensiblement son empreinte environnementale,
- promouvoir le développement des technologies et organisations innovantes dans le domaine des énergies décarbonées qui présentent des opportunités d'activités économiques durables dans un contexte concurrentiel, en intervenant notamment sur les maillons de la chaîne de l'innovation qui présentent des carences de marché en termes de financement privé,
- développer les recherches expérimentales et les développements sur la chimie du végétal,
- promouvoir, par le soutien à la création et au déploiement des filières énergétiques porteuses d'avenir en termes économiques.

La gouvernance des programmes, la définition et le rôle des différentes instances, les modalités d'instruction des projets, les modalités de suivi et d'évaluation et la gestion administrative et financière des fonds donnent lieu à des conventions signées entre l'ADEME et le commissariat général à l'investissement (CGI).



2 - DOMAINE D'INTERVENTION DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Dans la mise en œuvre des programmes qui lui sont confiés, le rôle de l'ADEME sera notamment :

- d'élaborer des **feuilles de route stratégiques**,
- de programmer et de suivre les **appels à manifestations d'intérêt (A.M.I.)**,
- d'assurer le secrétariat des **comités de pilotage des différents fonds**, constitués au niveau interministériel,
- **d'analyser, d'instruire et de suivre l'exécution des projets** tant du point de vue technique que du point de vue des modalités d'aide (subventions, avances remboursables, prises de participation...).

La gestion des Investissements d'Avenir s'inscrit dans la continuité des orientations du Fonds démonstrateur de recherche géré par l'ADEME.

Les démonstrateurs constituent une étape du processus de recherche-développement-industrialisation de technologies qui se situe avant la phase d'industrialisation. désormais, **dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir, l'ADEME accompagne les projets au-delà de la réalisation du prototype à échelle réduite, jusqu'à leur pré-industrialisation.**

Les opérations soutenues par l'Agence seront notamment **des projets de recherche industrielle et de démonstrateurs de recherche, des projets d'expérimentation préindustrielle** (développement de technologies à l'échelle de pré-séries ou opérations de démonstration préindustrielles) ou encore **des projets de plateforme technologique d'essai** (expérimentation des technologies par des moyens d'essais).

3 - MODALITÉS D'INTERVENTION

Le financement des projets d'investissements d'avenir pourra se faire par le biais de¹ :

- subventions directes,
- subventions ouvrant droit au versement de redevances,
- avances remboursables,
- prises de participation directe ou par le biais de filiales,
- prêts à taux zéro,
- garantie à titre gratuit,
- droit ou nantissement sur le capital d'une société.

¹ La liste des formes d'intervention financière n'étant pas exhaustive

Compte tenu de la liberté laissée aux porteurs de projet de proposer des mécanismes d'intéressement financier de l'Etat en cas de réussite des projets, cette liste est susceptible d'être complétée.

Ces différents instruments financiers pourront être utilisés soit séparément, soit de manière combinée. D'une manière générale, toutefois, les prises de participation et les prêts sont davantage adaptés aux projets de création ou de développement d'activités marchandes (capitalisation de nouveaux acteurs économiques, projet d'infrastructures ou de création d'actifs valorisables), les avances remboursables et les subventions au soutien à la R&D et à la création d'écosystèmes d'innovation ou aux phases de recherche amont précédant des développements commerciaux.

Les bénéficiaires des aides allouées sont les personnes morales exerçant une activité relevant du secteur concurrentiel ou non concurrentiel.

Il s'agit notamment des organismes publics et privés de recherche, des universités et structures assimilées, des établissements publics scientifiques et technologiques, des établissements publics à caractère industriel et commercial, les fondations et associations, les collectivités, les entreprises, les laboratoires de recherche.

4 - FEUILLES DE ROUTE ET PLANIFICATION DES A.M.I.

Plusieurs feuilles de route ont été réalisées ou sont en cours de finalisation.

Le tableau ci-dessous présente une planification prévisionnelle et indicative des feuilles de route pour chacun des programmes dont l'ADEME est l'opérateur – les AMI associés dépendent de décisions du CGI.

Planification des feuilles de routes par programme	Lancement Feuille de route	Finalisation Feuille de route
Programme Energies décarbonées		
Energies renouvelables		
Solaire PV	-	juin 2010
Solaire thermodynamique	-	mai 2010
Grand Eolien	Jan 2011	2011 s2
Energies marines	-	2009
Géothermie profonde	Déc 2010	2011 s2
Biocarburants 2 et 3 G	-	2008 et 2010
Chimie du végétal		
Bioraffineries	Fin 2010	2011 s1
Matériaux biosourcés	2011 s1	2011 s2
Stockage et vecteurs		
Stockage de l'énergie	-	2010 s2
Piles à combustibles et H2	Dec 2010	2011 s1
Bâtiments		
BEPOS et décarbonés	-	Juin 2010
Intégration des TIC dans les équipements électriques	début 2011	2011 s1
Captage et stockage CO2		
CSC	-	2008 et 2010 s2
Programme Economie circulaire		
Tri valorisation des déchets	Sept 2010	2011 s1
Ecoconception	Sept 2011	2012 s1
Traitement sols pollués	Sept 2010	2011 s1
Programme Véhicule du futur		
Véhicules routiers		
Véhicules particuliers		2008 et 2012 s1
Véhicules utilitaires	Fév 2011	2011 s2
Infrastructures de charge	-	Avril 2010
Mobilité	-	Juill 2010
Transport ferroviaire et maritime		
Ferroviaire	Jan 2011	2011 s2
Maritime	Oct 2010	2011 s1
Programme Réseaux intelligents		
Réseaux intelligents	-	Juill 2009

Des appels à manifestations d'intérêt sur des feuilles de route finalisées pourraient être lancés dans le cadre des investissements d'avenir fin 2010 – début 2011:

- un A.M.I. sur les bâtiments et îlots à énergie positive et faible bilan carbone
- un A.M.I. sur le solaire thermodynamique
- un A.M.I. sur les infrastructures de charge des VE
- un A.M.I. sur le solaire photovoltaïque
- un A.M.I. sur la mobilité urbaine durable.

5 - PROCÉDURE DE SÉLECTION DES DOSSIERS

La procédure de sélection des dossiers est résumée dans le schéma suivant :

